




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2023-507**

Séance publique du

13 décembre 2023

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20231213- lmc1249867-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2023
Date de réception : vendredi 15 décembre 2023
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS NATIONALE, RÉGIONALE, DÉPARTEMENTALE ET ONDA POUR LE THÉÂTRE DU BOIS DE L'AUNE POUR L'ANNÉE 2024

Le 13 décembre 2023 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 07 décembre 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Elisabeth HUARD à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Philippe KLEIN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Françoise TERME à Madame Fabienne VINCENTI.

Excusés sans pouvoir :

Madame Laurence ANGELETTI, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Alain PARRA.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2023

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS NATIONALE, RÉGIONALE, DÉPARTEMENTALE ET ONDA POUR LE THÉÂTRE DU BOIS DE L'AUNE POUR L'ANNÉE 2024- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

En quelques années le théâtre du Bois de l'Aune a mis en place un équipement artistique se souhaitant en phase avec les réalités de proximité, et dont l'ambition et le rayonnement sont locaux, régionaux, nationaux et internationaux. Il s'agit d'un lieu dans un quartier et il s'agit d'émotions, de plaisir, de beauté, de rires, d'intelligence et d'humanité. La mixité de ses missions en équilibre entre la création, l'accueil, l'accompagnement de projets d'artistes et l'ouverture à encore plus de projets participatifs entre les artistes et les habitants du territoire, est le cœur et l'âme du Bois de l'Aune, et donne sens à l'engagement et à l'énergie de ceux qui, au quotidien, tissent des liens pour désenclaver les disciplines et les catégories quelles qu'elles soient.

Exigeante et plurielle, ambitieuse et généreuse, la programmation est pluridisciplinaire, locale, nationale et internationale, privilégiant le théâtre et les écritures contemporaines, accueillant du cirque, de la danse, des formes jeune public, et d'autres formes qui brouillent les catégories.

Le public y vient toujours plus nombreux, du quartier, du centre-ville comme du département, toutes catégories confondues. Il vient profiter de spectacles dont la notoriété n'est plus à faire et d'autres tout juste créés ; d'une programmation pluridisciplinaire qui fait le pari que l'exigence la plus grande peut être éminemment populaire.

L'entrée y est libre, sur réservation, pour que chacun ait l'occasion de venir faire l'expérience de la représentation, vivre des moments rares à discuter après les spectacles, son point de vue sur une programmation riche et variée.

Ainsi, le théâtre du Bois de l'Aune affirme de plus en plus fortement sa place dans le paysage national et nous donne de l'élan dans une période difficile où l'on sent bien l'urgence de partager, se parler, s'interroger, avancer, construire.

En 2023, 34 spectacles sont programmés dans le théâtre correspondant à 67 représentations. 34 spectacles programmés dont 16 spectacles de compagnies implantées en Région Sud, 11 spectacles de compagnies hors région sud et 7 propositions internationales. À cela s'ajoute 3 projets participatifs, des Cafés gourmands, des Rebonds lectures, des projets Musique contre nourriture et Danse contre nourriture, etc...

En 2024 il s'agit pour le théâtre du Bois de l'Aune de poursuivre sur le chemin engagé, l'augmenter et en valoriser sa pertinence en allant plus loin. Pour ce faire, en 2024 le théâtre du Bois de l'Aune marquera sa volonté à continuer à jeter des passerelles entre les âges, les territoires, les genres et les publics et souhaite poursuivre son action sur les axes suivants :

- Mettre en place une offre artistique et culturelle ainsi que des actions de médiation hors les murs (enseignement primaire, secondaire et supérieur, centres sociaux, centres aérés, associations du champ social, hôpitaux, etc.),
- développer le travail mené avec les publics du territoire par l'organisation de projets participatifs associant des artistes d'envergure (inter)nationale et habitants du territoire,
- apporter son soutien et son expertise en faveur de la création artistique en accueillant des compagnies locales, nationales et internationales en résidence,
- assurer la diffusion de compagnies régionales, nationales et internationales en résonance avec la ligne artistique du théâtre.

Pour ce faire, le théâtre du Bois de l'Aune souhaite faire des demandes de subventions pour le compte de la Ville d'Aix-en-Provence :

- à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour un montant de 70 000 € maximum ;
- au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un montant de 70 000 € maximum ;
- au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour un montant de 40 000 € maximum ;
- à l'Office National de Diffusion artistique (ONDA) pour un montant de 20 000 € maximum.

C'est pourquoi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

-DÉCIDER qu'une demande de subvention d'un montant de 70 000 € maximum sera adressée à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ;

-DÉCIDER qu'une demande de subvention d'un montant de 70 000 € maximum sera adressée au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

-DÉCIDER qu'une demande de subvention d'un montant de 40 000 € maximum sera adressée au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône ;

-DÉCIDER qu'une demande de subvention d'un montant de 20 000 € maximum sera adressée à l'Office National de Diffusion artistique (ONDA) ;

-AUTORISER Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à encaisser les recettes correspondantes pour un montant de 200 000 € maximum ;

-DIRE que ces recettes seront affectées au budget de la Direction du théâtre du Bois de l'Aune sur la ligne 92314 611 5287 (n°8010) ;

-AUTORISER Madame le Maire ou l'Élu délégué à signer tout document afférent à cette demande.

DL.2023-507 - DEMANDES DE SUBVENTIONS NATIONALE, RÉGIONALE,
DÉPARTEMENTALE ET ONDA POUR LE THÉÂTRE DU BOIS DE L'AUNE POUR L'ANNÉE
2024-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

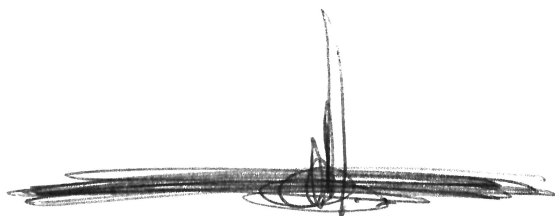
NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER

A black ink signature consisting of a vertical line with a loop at the top and a horizontal stroke at the bottom.

Le secrétaire de séance,
Madame Kayané BIANCO

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a vertical line.

Compte-rendu de la délibération affiché le : 15 décembre 2023
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un

délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»